

SquareTrade Garantie + Garantie Dommages accidentels + vol pour Kindle

Qu'est-ce que SquareTrade Garantie+ Dommage accidentels?

Une garantie qui vous permet d'obtenir le remplacement de votre Kindle en cas de dommages accidentels, ou de pannes électriques ou mécaniques ou de vol.

La garantie couvre par exemple les dommages causés par une chute de l'appareil, le renversement d'eau sur l'appareil... Elle ne couvre pas en revanche la perte ou les dommages qui ne portent pas atteinte au bon fonctionnement de l'appareil.

Comment fonctionne-t-elle ?

Lorsque votre Kindle est volé, endommagé ou tombe en panne, il vous suffit de prendre contact avec SquareTrade. Nous essaierons de résoudre la panne par téléphone et, si nous n'y parvenons pas, nous vous proposerons de remplacer votre Kindle.

Quels sont les dommages qui ne sont pas garantis ?

Les dommages qui ne sont pas garantis sont les suivants :

- ⇒ Le coût de remplacement ou de réinstallation de données, logiciels, musique ou informations stockés ou installés sur le Produit assuré
- ⇒ Les Pannes ou Dommages accidentels causés par:
 - le non-respect des instructions du fabricant ou du guide d'installation
 - la mauvaise utilisation ou le mauvais entretien du Produit assuré

- les conditions météorologiques, telles que orage, pluie, inondations et tempêtes
- les accessoires et périphériques qui ne faisaient pas partie intégrante de l'appareil d'origine
- les logiciels et programmes
- toute forme de virus informatique ou électronique
- la guerre, le terrorisme, les conséquences d'hostilités étrangères (qu'une guerre soit ou non déclarée), les guerres civiles, les rayons ionisants

⇒ Les vols qui se produisent :

- lorsque le Produit Assuré se trouve dans un véhicule non fermé à clef ou est laissé en évidence et visible depuis l'extérieur dans un véhicule fermé à clef
- sans effraction dans un bâtiment ou dans une propriété privée
- lorsque le Produit Assuré se trouve dans un véhicule à usage professionnel ou est oublié dans un train, quelles que soient les circonstances du vol

⇒ Les dommages et pertes résultant de l'impossibilité d'utiliser le Produit assuré et, plus généralement, tout frais, coût ou perte autre que le coût de remplacement du Produit assuré

⇒ Les dommages subis par le Produit assuré qui n'affectent pas son fonctionnement, son utilisation ou sa sécurité

⇒ Les coûts de modification du Produit assuré

⇒ Les coûts d'entretien courant, de maintenance, de vérification ou de nettoyage du Produit assuré

- ⇒ Les dommages électriques ou mécaniques qui sont couverts par la garantie légale ou contractuelle du fabricant du Produit assuré
- ⇒ Les dommages subis par un produit dont le numéro de série a été enlevé, altéré ou modifié
- ⇒ Le coût de réparations liées à une opération de retrait ou de rappel mise en œuvre par le fabricant du Produit assuré

Quel est le coût de la garantie ?

Le coût de la garantie est le prix qui est affiché sur le site d'Amazon. Il est payable en une seule fois et vous n'aurez plus d'autres frais à engager ensuite.

Comment puis-je souscrire la garantie ?

Vous pouvez souscrire la garantie SquareTrade Garantie+ Dommages accidentels sur le site d'Amazon.fr, soit au moment de l'achat de votre Kindle, soit dans un délai de 30 jours après cet achat.

Puis-je changer d'avis ?

Vous disposez d'un droit légal de rétractation d'une durée de 14 jours francs à compter de la réception de l'email vous confirmant l'achat de la garantie SquareTrade Garantie+ Dommages accidentels. SquareTrade.

Si vous changez d'avis dans ce délai, il suffit de nous en informer par email (squaretrade-fr@amazon.fr) ou par courrier au 54/56 avenue Hoche, 75008 Paris, par exemple de la manière suivante :

"Je soussigné.....(nom, prénom) demeurant..... (adresse) déclare renoncer à la garantie n° (inscrire le numéro figurant sur le Certificat d'assurance) que

j'ai achetée le..... par l'intermédiaire de SquareTrade Limited sur le site internet amazon.fr.

*Date.... .
Signature....."*

Nous vous rembourserons la totalité de la prime versée (prix d'achat de la garantie)- dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires révolus à compter de la réception de votre lettre ou email de renonciation.

Le droit de renonciation cesse si vous déclarez un sinistre avant l'expiration du délai de 14 jours. Cependant, SquareTrade vous offre la possibilité de mettre un terme à la garantie dans les 90 jours de son achat contre remboursement intégral du prix d'achat de la garantie, après déduction des sommes qui vous auront été versées par SquareTrade si un sinistre est survenu avant la résiliation.

Qui est SquareTrade ?

SquareTrade est une société anglaise, dont le siège social se trouve 20 Hanover Square, Londres W1S 1JY, Angleterre, et qui est immatriculée au registre des sociétés sous le numéro 7165194.

Elle est régie par la Financial Services Authority (25 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 5HS, Angleterre) et détient l'agrément n° 538538 en qualité d'intermédiaire en assurance (ce qui peut être vérifié sur le site www.fsa.gov.uk). A ce titre, elle est autorisée à pratiquer en France des opérations d'intermédiation en assurance sous le régime de la libre prestation de services.

Elle est chargée, par l'assureur, de proposer la police d'assurance et de gérer les sinistres et les relations avec les assurés.

Qui est l'assureur ?

L'assureur est la compagnie irlandaise AmTrust International Underwriters Limited, dont le siège se trouve 40 Westland Row 2, Dublin, Irlande, immatriculée en Irlande sous le numéro 169384. Cette entreprise est régie par la Irish Financial Services Regulatory Authority (PO Box 9138 College Green, Dublin, Irlande) et autorisée à pratiquer en France des opérations d'assurance sous le régime de la libre prestation de services.

Quel est la loi applicable au contrat d'assurance ?

La loi applicable au contrat est la loi française, et tous les échanges entre SquareTrade et vous pourront se dérouler en français.

Que faire si je suis mécontent de SquareTrade ou de l'assureur ?

Vous pouvez dans un premier temps contacter SquareTrade à l'adresse suivante :

Responsable du service client
54/56 avenue Hoche
75008 Paris

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse de SquareTrade, vous pouvez contacter le responsable de la gestion des sinistres (Claims Manager) de AmTrust International Underwriters Limited, 40 Wetland Row 2, Dublin, Irlande pour qu'il revoie votre dossier.

Vous pouvez ensuite prendre contact, en français si vous le souhaitez, avec le médiateur des services financiers anglais, le Financial Ombudsman Service, South Quay Plaza, 183 March Wall, London E14 9SR.

L'utilisation de cette procédure de réclamation n'a pas d'incidence sur vos droits de saisir un Tribunal.

Existe-t-il un mécanisme de compensation financière en cas de défaillance de la compagnie d'assurance ?

Vous êtes susceptible d'avoir droit à une compensation versée par le Financial Services Compensation Scheme (FSCS) au Royaume-Uni ou par le Insurance Guarantee Scheme (IGS) en Irlande si l'assureur ne peut vous verser les indemnités qui vous sont dues au titre de la garantie.

Les informations contenues dans la présente fiche sont valables jusqu'à ce qu'une nouvelle édition de cette fiche soit publiée sur le site Amazon.fr

